

[Texte]

[Texte]

[Texte]

Colloque

Cimetières et patrimoine funéraire

Mardi 5 octobre 2011

au siège d'EDF en Rhône-Alpes 196 avenue Thiers

Organisé par

PATRIMOINE RHÔNALPIN

Fédération pour la sauvegarde,

la mise en valeur, la promotion et l'animation

de toutes les formes du patrimoine

dans la région Rhône-Alpes

5 place de la baleine

69005 LYON

Mail : info@patrimoine-rhonalpin.org

www.patrimoine-rhonalpin.org

Tél: 04 72 41 94 47 Fax: 04 72 40 06 51

Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF)

fondée en 1901, est reconnue d'utilité
publique depuis 1936. Elle se donne pour
but but la protection des paysages et du
Patrimoine bâti contre toute forme de
destruction et de dégradation.

39, avenue de la Motte Picquet

75007 PARIS .

Tél : 01 47 05 37 71 – www.sppef.org

contact@sppef.org

Avec le parrainage de



SOMMAIRE

PRESENTATION

Eddie Gilles-Di Pierno

Président de l'Association
« Patrimoine Rhônalpin »

P 1

INTRODUCTION

Jean-Pierre Ehrmann

Responsable à la SPPEF du groupe
« Cimetières, mémoire des lieux »

P 1 + CD

1 - INVENTAIRE

Véronique Belle

Inventaire des problèmes actuels
dans les cimetières

P 3

Pierre-Yves Kirschleger

Faire l'inventaire d'un cimetière
Problèmes et méthodes-Application au
cimetière protestant de Montpellier

P 4 + CD

2- OUTILS DE GESTION

Jean-Pierre Ehrmann

Mulhouse essai de gestion d'un
cimetière par une ZPPAUP

P 6 + CD

Céline Eyraud

Les mesures de protection du Patrimoine
funéraire. Adaptation et mise en œuvre
au niveau de la gestion courante

P 8 + CD

3-LA RESTAURATION

Jean-Pierre Bozellec .
« Les Appels d'Orphée »

- Quelques chantiers de restauration
dans les cimetières parisiens.
- Conseils pour l'entretien des tombes

P 9 + CD

Laure Balagna.

La Fondation du Patrimoine

P 9

Dominique Tritienne

La pierre et sa restauration

P10 + CD

4- LA COMMUNICATION

Jacky Brionne

Dans le département de la Manche :
Sensibiliser, restaurer, animer.

P10 + CD

Eddie Gilles-Di Pierno
et Céline Bardin .

Patrimoine Rhônalpin :
Ses Guides, sa Commission

P11 + CD

Jean-Pierre Ehrmann

La SPPEF, son groupe de travail

P12

CONCLUSION

P12

PRESENTATION

Eddie Gilles-Di Pierno remercie tout d'abord EDF Rhône-Alpes qui a répondu favorablement à la mise à disposition de ses locaux pour l'organisation de ce colloque et souligne le partenariat fidèle entre les deux entités.

Il poursuit en saluant le travail de Jean-Pierre Ehrmann et de son groupe de travail à la SPPEF, et le remercie vivement pour sa participation en tant que co-organisateur .

M. Schoenstein, représentant du Ministère de la Culture et de la Communication avec lequel un groupe de travail sur la question des cimetières va être initié.

Il adresse ses remerciements à la DRAC Rhône-Alpes, Monsieur Lombard représenté aujourd'hui par Marie Bardisa Conservateur régional des monuments historiques – qui a accepté de placer cette journée sous son parrainage.

Enfin, il remercie l'intégralité des intervenants ceux de la région Rhône-Alpes, participants à notre « commission Cimetières » et les intervenants venus de toute la France, pour nous faire partager leurs expériences.

INTRODUCTION par Jean-Pierre EHRMANN

Jean-Pierre Ehrmann évoque tout d'abord le souvenir de Madame Albrecht

La Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF) a perdu sa présidente, notre association est en deuil.

Madame Paule Albrecht, succédant à Jacques de Sacy, s'est inlassablement manifestée par des actions toutes tournées vers la protection ou la valorisation du patrimoine architectural et naturel français.

Elle nous a quittés paisiblement le 3 juillet 2011. Respectée par ses pairs, elle vit dans la mémoire de ses collaborateurs et amis.

Une minute de silence est observée en sa mémoire

Nous passons maintenant au programme de notre journée

Permettez-moi tout d'abord de vous dire que c'est pour moi une joie de travailler avec Patrimoine Rhônalpin

J'ai rencontré pour la première fois Régis Neyret à un colloque ABF-Association, en 1987, j'étais Conservateur régional des monuments historiques et j'œuvrais pour la création d'une association de sauvegarde en Franche Comté. Ce que réalisait l'association « Renaissance du Vieux LYON » correspondait à ce que nous voulions faire dans ma région.

Autres rencontres avec votre association :

- Un colloque « Civitas Nostra » à Lyon en 1974 sur le sujet : Cités et quartiers anciens.

- La visite du cimetière de Mulhouse par la « Renaissance du Vieux LYON » : en 2006 je vous ai fait visiter le cimetière et commenté l'action de l'association « Mémoire Mulhousienne » qui avait commencé l'inventaire et le sauvetage. Vous m'avez offert le livre sur l'inventaire du cimetière de Loyasse, j'ai appris tout à l'heure par Maurice FERDINAND, président honoraire du Vx.Lyon, administrateur de Patrimoine Rhônalpin, que cette visite avait été le point de départ de votre groupe d'étude des cimetières.

Ce plaisir que j'ai eu à travailler avec vous depuis 1987, je voulais vous en faire part.

Abordons maintenant l'historique de notre démarche avec le 1^{er} **POWER POINT**

La SPPEF a créé en 1996 une commission intitulée « Cimetières, Mémoire des lieux » pour sauver les tombes anciennes et le caractère historique des cimetières.

C'est en octobre 2001 qu'une journée d'étude a été organisée pour réfléchir ensemble aux moyens à mettre en œuvre. Cette première approche, a montré qu'il fallait d'abord :

1) Faire un inventaire du cimetière 2) Créer un système de gestion

Le groupe de travail a progressé, des réalisations ont eu lieu, et nous avons eu pour la réhabilitation d'un cimetière 2 autres voies de recherche:

3) La restauration 4) La communication.

C'est sur ces quatre principes qu'un groupe de travail se réunit à la SPPEF depuis début 2009, ce qui a permis de présenter :

- Une conférence au salon du Patrimoine de 2009.

- Un article intitulé « les tombes anciennes, un Patrimoine à part entière »

dans la revue CoRé de décembre 2009

Des applications de ces 4 principes ont permis de sauver de nombreuses tombes, notamment à Mulhouse, Montpellier, Paris et dans la Manche.

Le groupe de travail se réunit actuellement tous les deux mois

Mais nous ne savions comment continuer à progresser, notamment nous avions du mal à prendre contact avec les communes et les départements, d'où le rapprochement de la **Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France** avec **Patrimoine Rhônalpin**, qui a abordé les mêmes problèmes à sa façon, différemment davantage avec les élus et c'est bien, et nous avons été très impressionnés par vos guides.

C'est la raison de ce colloque.

C'est pourquoi nous demandons à chaque groupe de présenter en fin de colloque des propositions et des arguments à la suite des exposés et des discussions qui suivront pour apporter une contribution positive au dialogue que nous aurons avec le Ministère de la Culture. Bien entendu, nous ferons un compte-rendu de cette journée.

Je vous remercie de votre attention, et maintenant au travail !

1) INVENTAIRE

Véronique BELLE, Inventaire général du Patrimoine culturel Région Rhône-Alpes / Ville de Lyon

Inventaire des problèmes actuels dans les cimetières

Patrimoine funéraire,

Il a été question au cours de cette intervention de la façon dont le service général du Patrimoine culturel aborde la question du Patrimoine funéraire, constitue des dossiers sur les cimetières, les tombeaux, les crématoriums (accessibles sur sdx.rhonealpes.fr) etc., établit des fiches de repérage et organise des partenariats fructueux.

Mais ce fut également l'occasion de sensibiliser les participants aux aspects multiples de ce patrimoine : l'appréhension globale du cimetière, sa place dans la ville, les monuments eux-mêmes, leurs ornements, les usages des familles et des visiteurs, la fragilité de ce patrimoine, la valorisation des concessions arrivées à échéance, l'importance des inscriptions et épitaphes ...

Marbreries funéraires,

Enfin, un éclairage spécial a été porté sur les marbreries funéraires qui sont nombreuses à fermer depuis plusieurs années. Un inventaire avant destruction de ces entreprises devient urgent, les informations à collecter étant souvent plurielles et inédites.

En effet, en dehors de l'étude des édifices eux-mêmes (logement patronal, organisation des ateliers, stockage, sciage, mise en forme, sculpture, polissage, gravure, composition florale) et de leur insertion dans la ville, les recherches sur les marbreries permettent d'accéder à des archives concernant des monuments édifiés par leurs soins (catalogues plus ou moins détaillés, photographies d'édicules effectivement réalisés), mais également sur les carrières de pierre ou de marbre, sur d'autres matériaux utilisés, sur des réalisations non funéraires puisque le marbre est largement utilisé par les arts décoratifs pour l'aménagement d'intérieurs.

Elles permettent également d'accéder à des fonds concernant les sculpteurs locaux, car nombreux sont les sculpteurs « funéraires » qui sont praticiens pour des sculpteurs plus reconnus. Ils peuvent alors réaliser au sein de la marbrerie où les ateliers sont vastes des œuvres religieuses ou civiles qui partent parfois loin de la commune concernée et parfois même à l'étranger : il en reste des croquis, des photographies, des souvenirs vivaces pour les marbriers les plus anciens encore vivants.

Ces fonds permettent alors une connaissance plus fine de l'histoire de l'art local que la fonction principale de l'édifice ne saurait présager.

Pierre-Yves KIRSCHLEGER, Maître de conférences en histoire à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3

Faire l'inventaire d'un cimetière. Problèmes et méthodes.

Application au cimetière protestant de Montpellier.

(avec le POWER POINT n° 1)

Les cimetières, on ne le dira jamais assez, sont des lieux d'art, d'histoire et de mémoire : véritables musées à ciel ouvert, réserves d'archives considérables sculptées ou gravées dans la pierre, le métal et le bois, ils sont aussi des conservatoires des mentalités, des modes architecturales et du goût.

Pour autant, un cimetière n'est pas un espace muséal : c'est un espace en évolution, dont la gestion administrative redessine sans cesse le visage, où les nouveaux monuments installés permettent à l'expression individuelle, aux diversités culturelles, sociologiques, religieuses, d'avoir libre cours. Mais les monuments funéraires peuvent eux aussi « mourir » : érosion, absence d'entretien, dégradations, procédures de reprise... Le patrimoine funéraire est encore trop souvent ignoré et c'est ainsi que disparaissent des chefs d'œuvres d'architecture et de sculpture. La peur d'une pénurie de concessions, l'idée de réhabiliter un carré en supprimant les « vieilles tombes » sont au quotidien les ennemis d'une gestion intelligente d'un cimetière.

De l'intérêt d'établir un inventaire

L'un des enjeux est précisément là : faire passer les décideurs de la notion péjorative de « vieilles tombes » à celle de « tombes anciennes », notion positive. Il est souvent nécessaire de convaincre que les maisons des morts apportent, comme celles des vivants, des connaissances sur leur terroir et leur histoire. Car le patrimoine funéraire possède une extrême richesse : richesse des matériaux des pierres tombales, richesse des formes, richesse symbolique et historique par les témoignages des inscriptions.

Établir l'inventaire d'un cimetière est donc primordial. Cela permet d'une part de garder la trace de ce patrimoine funéraire qui peut disparaître, d'autre part de révéler l'intérêt et la valeur des monuments funéraires.

L'inventaire devient ainsi un levier :

- pour faire prendre conscience de la richesse du cimetière, de la mémoire des personnages qui ont marqué l'histoire locale et qui sont inhumés,
- pour sensibiliser les maires qui ont la responsabilité de la gestion et de la police des cimetières, les conservateurs de cimetières dans les grandes villes, pour remotiver les agents des cimetières,
- pour faire redécouvrir la richesse des matériaux utilisés autrefois dans les cimetières avant la concurrence des monuments funéraires importés.

La mise au point d'un outil d'inventaire par les associations du réseau SPPEF

Notre objectif a été de réaliser un outil pratique et accessible à tous. Le groupe de travail « Cimetières Mémoires des lieux » de la SPPEF a réalisé une fiche d'inventaire, qui a été réfléchi, améliorée, testée et approuvée !

L'esprit général de cette fiche est de pouvoir faire réaliser par des bénévoles, membres d'associations de sauvegarde du patrimoine, des inventaires de cimetières avec un vocabulaire commun et une méthode cohérente.

Il faut commencer par établir le plan du cimetière lorsqu'il n'existe pas, pour bien situer les monuments et les concessions.

Il faut ensuite tester la fiche descriptive en l'essayant sur les 2 ou 3 premières tombes. Son canevas met sur la piste des clés principales de compréhension du cimetière et guide la manière de remplir les fiches. Il est utile pour cela d'apprendre reconnaître les matériaux les plus couramment employés : grès, calcaire, granit, marbre blanc, pierre reconstituée...

Le plus pertinent est de commencer par les tombes en déshérence, signalées par de petits écriteaux. L'inventaire se faisant dans le temps, il est préférable de relever en priorité ces tombes-là avant qu'elles ne disparaissent.

Enfin, un travail de nettoyage est souvent nécessaire. Le relevé est un travail de terrain, avec toutes les surprises que cela implique : la tombe peut être attaquée par la végétation ou les mousses ; les stèles sont parfois affaissées et trop lourdes pour être redressées facilement ; les inscriptions peuvent être effacées, craquelées, incomplètes : il faut faire preuve d'ingéniosité pour essayer de déchiffrer ; enfin, certaines concessions ont disparu dans le sol : on peut ainsi mettre au jour des concessions disparues parfois depuis plusieurs décennies, répertoriées mais non indiquées sur le plan du cimetière.

Les appareils de photo numérique permettent aujourd'hui des relevés accélérés : il est possible de contrôler immédiatement la qualité des clichés pris. La récolte de données sur une fiche imprimée peut se borner sur place à la localisation d'un tombeau, ses dimensions, ses matériaux – puis on photographie. Le reste de la fiche sera détaillé plus tard devant l'ordinateur.

La fiche-modèle d'inventaire

a été montée sur le logiciel FILE MAKER PRO.

La fiche regroupe un maximum d'informations tout en restant simple et facile d'utilisation.

Elle comprend :

La localisation générale,

La localisation précise de la concession,

La date et le nom des personnes qui ont fait le relevé,

L'identité des défunts mentionnés sur le monument,

La description du monument,

Le relevé complet des inscriptions,
Enfin, les photographies.

Pour que l'usage des fiches une fois remplies soit utilisable par tous et non pas limité à une association qui aurait élaboré ses propres codes, nous avons choisi d'employer le langage de l'Inventaire Général. Les rubriques sont regroupées par champs et désignées en capitales par des abréviations :

REG : Région	DESC pour description
DPT : Département	REPR pour représentation,
COM : Commune,	MATR pour matériaux,
DENO pour dénomination,	SCLE (siècle) pour la datation, etc.
AUTR pour auteur de l'œuvre,	

La fiche se remplit par des listes déroulantes pour certaines rubriques (matériaux, typologie des monuments) : cela permet de gagner du temps et de la précision dans les termes

Tous les champs ne sont pas obligatoires : selon les possibilités et les connaissances de chacun, la fiche sera plus ou moins détaillée. L'essentiel est de réaliser un premier inventaire, même sommaire.

Le logiciel File Maker Pro permet ensuite de faire une fiche d'impression, mais surtout des recherches selon l'ensemble des différentes rubriques.

Quelle sélection pour l'inventaire ?

On pourra choisir de faire un inventaire exhaustif ou partiel. L'inventaire exhaustif est évidemment plus facile à envisager pour un cimetière de taille réduite. Un inventaire sélectif peut se faire pour les seuls tombeaux d'exception, ou les tombes remarquables, c'est-à-dire ayant un intérêt historique, sociologique, religieux ou artistique particulier ; un inventaire peut se concentrer sur la statuaire d'un cimetière, ou sur les plus anciennes dates des épitaphes...

Dans tous les cas, les cimetières nous apportent des éclairages remarquables en de multiples domaines, sur l'histoire sociale d'un village, d'un bourg ou d'une ville, sur les spécificités d'une région, sur l'histoire des familles, sur l'histoire des croyances et des mentalités, sur l'histoire de l'art funéraire... Ils nous éclairent autant sur les morts que sur les vivants. Et bien souvent, la « petite » histoire rejoint la Grande.

2) LES OUTILS DE GESTION

Jean-Pierre EHRMANN :

Mulhouse essai de gestion d'un cimetière par une ZPPAUP

Il s'agit de trouver un système règlementaire pour que **l'intégration de nouvelles tombes dans un tissu ancien se déroule dans les meilleures conditions.**

La réglementation sur les cimetières ne permet pas d'imposer des conditions d'aspect à des tombes neuves, sauf quand elles sont aux abords d'un Monument Historique ou dans une « Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager » (ZPPAUP)

Il faut trouver le moyen pour que l'évolution de l'aspect d'un cimetière ancien se passe bien, tout en continuant à l'utiliser comme cimetière, que l'intégration de nouvelles tombes soit cohérente et qu'on n'enlève pas des tombes intéressantes, tombes intéressantes du point de vue de l'aspect ou du point de vue de l'histoire des personnalités qui y sont enterrées

Si on protégeait l'ensemble du cimetière au titre des Mon.Hist. par une inscription, il faudrait que chaque dossier passe à la DRAC..

Si l'on utilise les abords, chaque dossier devrait passer chez l'Architecte des bâtiments de France.

En plus, ces deux démarches ôtent une partie de leur responsabilité aux gestionnaires du cimetière, ce qui n'est pas bon.

La ZPPAUP doit d'abord obtenir l'accord des élus, ensuite permettre d'élaborer un règlement pour que, si un projet de dalle neuve ne convient pas, quelqu'un, en l'occurrence l'ABF, puisse le notifier.

Prenons l'exemple d'une ZPPAUP qu'on met en place pour un village ancien dont on veut garder le caractère : il y a des maisons qu'il faut conserver, il y en a d'autres qu'on peut restaurer, il y a aussi des parties un peu à l'écart où on peut faire une architecture moderne adaptée.

Un cimetière c'est comme un village, où il y a des maisons serrées les unes contre les autres, au lieu de maisons, ce sont des tombes et il faut garder « un tissu urbain »

- A Mulhouse nous avons demandé la protection au titre des Monuments Historiques du cimetière. La mairie n'en voulait pas, car le parc des expositions, en cours de création, était à moins de 500 mètres. C'est pour éviter le problème de proximité d'un Mon. Hist. avec le parc des expositions, qu'on a opté pour une ZPPAUP, et cela s'est avéré être une bonne solution.

Je vais maintenant vous faire l'esquisse de cette démarche

(avec le POWER POINT n°2)

Il y a deux problèmes principaux : celui des matériaux et formes et celui des zones.

1. **Pour les matériaux**, il faut s'en tenir aux matériaux traditionnels, et le traitement de surface est important
Pour les formes non traditionnelles, il faut une étude, et on ne veut pas de « formes biscornues en granit rose poli d'extrême orient ».
2. **Et voici le zonage** : (car les impératifs ne s'appliquent que dans certaines zones)
Les secteurs 1 et 2 jardin et entrée
Le secteur 3 avec des impératifs d'aspect
Les secteurs 5 et 7 avec des impératifs d'aspect beaucoup plus limités
Les secteurs 4 et 7 Cimetière Israélite, gestion indépendante..
3. **Dans le secteur 3** :
 - a) Au milieu des carrés : liberté d'aspect, et hauteur limitée
 - b) Le long des allées longitudinales et transversales
les **servitudes d'aspect s'appliquent**

De plus, **certaines tombes sont notées « ne pas toucher » car elles correspondent à des dalles intéressantes du point de vue de l'aspect ou de l'histoire de la personnalité** qui y est enterrée. Elles sont ici en bleu ou en vert. Il a été admis que cette liste peut être augmentée si on découvre d'autres personnages célèbres

Actuellement c'est l'ABF qui donne son avis, théoriquement sur chaque projet

En fait il faut qu'il soit amené à n'examiner que les projets qui ne respectent pas les recommandations d'aspect

4. **La ZPPAUP a permis d'imposer un aspect et de protéger les tombes intéressantes**, vous le voyez sur la 4ème vue du POWER POINT

Vous savez que les ZPPAUP seront transformées en AVAP : « Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine » les textes sont à l'étude, il va falloir travailler pour que cette transformation se passe bien

Celine EYRAUD,

responsable service concessions et réglementation

Les mesures de protection du Patrimoine funéraire lyonnais. Adaptation et mise en œuvre au niveau de la gestion courante

La ville de Lyon a sept cimetières représentant une superficie totale de 42 hectares, 70 000 sépultures actives et un cimetière fleuron des Lyonnais : Loyasse. Le cimetière de Loyasse est un bijou mais dans les années 1980, faute de place, il faillit perdre nombre de tombes remarquables. La commission régionale des sites avait établi il y a 20 ans une 1^{ère} liste de concessions à ne pas toucher ou à réhabiliter.

En partenariat avec Renaissance du vieux Lyon et Patrimoine Rhône-alpin, la solution de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager avait été évoquée pour être ensuite abandonnée faute de compatibilité juridique entre le dispositif et le cas particulier de la gestion de cimetière

. Actuellement, et depuis mai 2012, une étude patrimoniale et paysagère commandée par la ville de Lyon et la DRAC est en cours afin de mettre en place un plan de sauvegarde et de mise en valeur et de pouvoir étendre cette protection aux autres cimetières de la commune.

C'est une solution de dialogue et de concertation qui a été mise au point, avec :

- La sensibilisation à l'intérêt historique et touristique auprès de la population et des élus par des plaquettes et des visites. Pour cela, les archives et les plans retrouvés dans les dossiers des concessions ont apporté une documentation de grande qualité.
- La remobilisation du personnel des cimetières, Le but a été de remotiver le personnel des cimetières de la ville de Lyon, de sensibiliser les gardiens au patrimoine qu'ils ont sous les yeux et de les inciter à échanger avec le public. Des visites ont été organisées pour les agents. Des plaquettes ont été éditées pour lesquelles chaque agent a été sollicité et il y a eu une participation de tous ceux qui se sont mobilisés autour du sujet.
- Le Conseil municipal a décidé par délibération de protéger des sépultures à « titre honorifique » et pour une durée perpétuelle, en fonction de la qualité architecturale et artistique du monument mais surtout de la notoriété du personnage qui y est inhumé, de la notoriété de sa famille, de son implication dans la vie locale.
- Les entreprises locales ont été sollicitées pour la remise en état de la sépulture où repose leur fondateur.
- Pour les ayant droit, il a été mis en place des conseils et des indications sur les aides possibles.
- Pour les dalles en déshérence, après une recherche sérieuse des ayant-droits, elles ont été reprises, relevées, les inscriptions enlevées, et revendues pour être replacées dans des zones avec lesquelles elles étaient en cohérence.
Cohérence : ce déplacement a pu être fait par des particuliers pour une sépulture familiale ou par la Ville de Lyon dans des espaces appelés « enclos funéraires » qui regroupent des monuments en fonction de leur date de création, permettant ainsi un voyage à travers le temps et l'art funéraire.
- La commune a restauré elle-même des tombes de Lyonnais célèbres comme les frères Lumière, Mme Bizolon « La maman des poilus » ou encore Marius Vivier- Merle.

Le bicentenaire de la 1^{ère} concession funéraire en 2013 sera le fil conducteur d'une série de manifestations pour valoriser les cimetières lyonnais (Voir POWER POINT n°3)

3) LA RESTAURATION

Jean-Pierre BOZELLEC, président des « Appels d'Orphée ».

Chantiers de restauration avec des bénévoles dans les cimetières parisiens.

L'Association des « Appels d'Orphée » œuvre depuis 1987 à la restauration des monuments funéraires, au cimetière Montmartre et au cimetière du Père Lachaise, Elle est membre de l'union REMPART qui groupe plus de 170 associations de bénévoles et leur donne les moyens de s'organiser et de former leurs cadres.

Nous avons eu d'abord une démonstration d'excellentes restaurations, du nettoyage à la taille de pierre et à la dorure, réalisées par les bénévoles (en majorité des étudiants en histoire de l'art ou en restauration de monuments), ceci grâce à un encadrement de tout premier ordre avec la participation d'Hugues de Bazelaire, restaurateur-conservateur de sculpture. Comme le constatait un visiteur : au savoir s'ajoute non seulement le savoir faire mais la transmission du savoir faire sans laquelle la restauration de haut niveau ne saurait être envisagée.

Nous avons eu ensuite des « conseils pour l'entretien des tombes ». Ce petit guide est le résultat d'une réflexion d'un groupe de travail monté par le Laboratoire de Recherche des Monuments Historique, travail auquel ont participé activement les Appels d'Orphée. Un exemplaire de ce guide a été remis à chacun des participants.

(Voir le POWER POINT n°4)

Laure BALAGNA, chargée de mission

La FONDATION du PATRIMOINE

Laure Balagna nous a expliqué l'action menée par la Fondation du Patrimoine . Cet organisme permet aux particuliers de réaliser une restauration de qualité et de bénéficier de déductions fiscales.

Ce dispositif s'applique au patrimoine vernaculaire visible depuis la voie publique. Les immeubles non habitables constituent en partie ce patrimoine de proximité : chapelles, monuments funéraires, calvaires, pigeonniers, lavoirs, fours à pain...

C'est avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France que le Label est octroyé et permet la déduction de 50% du montant des travaux. La Fondation du Patrimoine est présente dans tous les départements.

Dominique TRITENNE, président de l'association Montaliolande des Amis de la Pierre, Montalieu-Vercieu, Isère

La pierre et sa restauration

Une description poussée et imagée des pierres naturelles les plus souvent rencontrées dans la région Rhônalpine illustrée de nombreux exemples : Dominique Tritienne nous explique d'abord quelles sont les différentes pierres utilisées dans la région. Il donne les caractéristiques de chacune d'elles, avec quelques rappels de bon sens comme : « Aucune pierre n'est bonne à rien, il faut juste la replacer dans son contexte » Vous pouvez parcourir le POWER POINT (qui est une invitation à un voyage dans différents cimetières). Nous voyons d'abord les carrières, puis des échantillons de pierres, puis des tombeaux réalisés dans ces différentes pierres avec leur évolution dans le temps ainsi que l'état d'origine et l'état après vieillissement de toutes ces pierres. Nous voyons également des exemples de monuments modernes.

Pour finir, un conseil utile pour toute restauration

- S'adresser à un professionnel de la marbrerie funéraire bien au courant des dernières techniques de restauration.
- Avoir une bonne connaissance de la nature des matériaux.
- Bien identifier la source des désordres
- Raisonner comme on le ferait pour sa propre habitation

(Voir le **POWER POINT n°5**) on pourra également consulter le **guide n°44 de Patrimoine Rhônalpin « des hommes et des pierres »** paru tout récemment

4) LA COMMUNICATION

Jacky BRIONNE Président de l'association de sauvegarde et de valorisation du Patrimoine de la Seine

Le département de la Manche : Sensibilisation, restauration et animation

L'association intercommunautaire porte parmi ses objectifs la sauvegarde des cimetières. Elle est devenue, du fait de son implication, membre de la commission départementale pour la sauvegarde du patrimoine funéraire initiée par le service de la conservation départementale des antiquités et objets d'art adoptée en 2003 par le Conseil général de la Manche. Elle intervient à ce titre sur l'ensemble du territoire départemental auprès des élus des communes et des associations afin de les sensibiliser, pour les premiers, à une gestion prenant en compte la qualité artistique des monuments funéraires, la conservation de la mémoire locale et de l'histoire. Elle encourage les associations à la réalisation d'inventaires et initie les bénévoles sur le terrain à l'emploi d'une typologie adaptée. Quelques membres de l'association forment depuis sa création une «commission locale cimetières» qui participe à des inventaires sur le secteur des trois communautés de communes fondatrices de l'association : Gavray, Percy, Villedieu-les-Poêles.

Des visites commentées de cimetières sont proposées ainsi que des publications locales de restitution des travaux.

Son action a aussi porté sur de très belles restaurations de croix de fonte. L'association a su trouver un financement croisé entre des promenades-visites payantes « marcher pour une vieille tombe », une participation des communes et une aide de la Fondation du Patrimoine sous forme de souscription. L'association a reçu, au Sénat, par la SPPEF, des mains de Madame Albrecht, le prix de la Fondation du patrimoine le 6 avril 2011.

(Voir le **POWER POINT n° 6**)

Eddie GILLES-DI PIERNO, président de Patrimoine Rhônalpin et Céline BARDIN, chargée de mission patrimoines.

PATRIMOINE RHÔNALPIN, sa commission et ses guides,

Patrimoine Rhônalpin a mis en place la « Commission cimetières », composée d'acteurs régionaux qui ont un intérêt ou une expérience dans ce domaine.

Ce groupe de réflexion a pour ambition de trouver des éléments de réponse concernant la réglementation, la valorisation et l'aménagement des cimetières.

La commission se réunit une à deux fois par an afin de présenter les travaux menés, de réfléchir à de nouvelles actions et visiter un cimetière emblématique de notre région.

Cette mobilisation, a de plus, permis l'édition du guide « Bâtir la dernière demeure » pour sensibiliser le grand public et du Vademecum « Construire le cimetière de demain, clés de gestion et de valorisation » pour décrypter les textes législatifs liés à la gestion des cimetières et offrir des pistes de réflexions quant l'aménagement de nouveaux espaces ou de leur extension. Cet ouvrage a été envoyé aux 2879 maires de Rhône-Alpes.

(Voir le **POWER POINT n°7**)

Jean-Pierre EHRMANN

La SPPEF et son groupe de travail

Lors de cette journée, un peu brève pour tout ce qu'il y a à dire sur le sujet, je vous ai expliqué que la SPPEF avait créé une commission avec plusieurs associations, vous en avez eu un aperçu avec Montpellier, les appels d'Orphée, le département de la Manche et l'association « Mémoire Mulhousienne ».

« **Mémoire Mulhousienne** » a été, au départ le terrain d'expérimentation **du groupe de travail cimetières** de la **SPPEF**.

L'association fait partie de REMPART pour l'organisation et la pratique des chantiers. Elle fait partie de la Fédération des Stés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace au niveau de la Région. Elle est membre du Conseil Consultatif du Patrimoine Mulhousien (CCPM)

- Projection du film sur le prix décerné à l'Association Mémoire Mulhousienne à Mulhouse pour la restauration et le débroussaillage des tombes en désérence de personnalités de l'histoire mulhousienne du 19ème siècle grâce à des chantiers bénévoles de jeunes en difficulté du foyer St.Jean à Mulhouse. Voir

http://www.alsace.banquepopulaire.fr/BPALS_v2/Pages/Banque/SOCI/PIRA2008Laureats.asp : Prix Initiatives Région Alsace-Lauréats 2008 Région Sud Alsace - Catégorie Mise en valeur du Patrimoine régional.

Plusieurs autres associations participent également à cette commission et nous nous retrouvons tous les 2 ou 3 mois à la SPPEF pour comparer nos expériences.

Parmi les actions :

- Le sauvetage du cimetière de Clairegoutte dans la Haute Saône
- L'association d'Amblainville dans l'Oise empêche le maire de détruire la partie ancienne du cimetière.
- Anne Le Fol, conservateur du cimetière d'Issy les Moulineaux nous a montré les problèmes qu'elle rencontre.
- C'est également à Issy les Moulineaux (antenne du Centre national de la fonction publique territoriale – CNFPT) qu'a eu lieu un stage sur le Patrimoine funéraire pour les personnels affectés dans les services patrimoniaux : chercheurs, directeurs d'action culturelle, responsables de services, photographes... Ce stage était monté par Sophie Cueille du Service Inventaire d'Ile de France qui travaille également avec notre groupe.
- Autre participant : l'APSCFP qui sauve les cimetières abandonnés en Poitou-Charentes. Cette association a acquis en matière d'entretien et de restauration un savoir faire qu'elle propose à ses adhérents. Elle a aussi pour objectif d'inventorier les cimetières.

Toutes ces actions complètent harmonieusement le travail que vous réalisez à Patrimoine Rhônalpin.

CONCLUSION

Les enseignements mis en évidence lors de ce colloque vont permettre de mettre au point et de faire connaître un ensemble de réalisations et de techniques d'inventaires et de restauration, pour pouvoir offrir aux communes et aux associations qui veulent sauver un cimetière des méthodes variées et cohérentes pour aborder les problèmes.

Nous avons le désir de travailler avec le Ministère de la Culture, qui était représenté à cette réunion et qui pourra nous aider à progresser, notamment à insérer le problème des cimetières dans les AVAP, puisque c'est la nouvelle démarche qui va remplacer les ZPPAUP. Actuellement, peu de cimetières sont présents dans les ZPPAUP, les quelques exemples qui ont été réalisés montrent qu'il y a là des possibilités intéressantes.

Dans le CD qui peut vous être envoyé à part, vous trouverez en POWER-POINT images et texte qui ont accompagné les exposés .

INTRODUCTION : Jean-Pierre EHRMANN

1 : Pierre-Yves KIRSCHLEGER : Inventaire d'un cimetière.

2 : Jean-Pierre EHRMANN : Gestion par une ZPPAUP.

**3 : Celine EYRAUD : Les mesures de protection du Patrimoine funéraire lyonnais.
Adaptation et mise en œuvre au niveau de la gestion courante.**

4 : Jean-Pierre BOZELLE : Chantiers de restauration avec des bénévoles dans les cimetières parisiens. Conseils pour l'entretien des tombes.

5 : Dominique TRITENNE : La pierre et sa restauration.

6 : Jacky BRIONNE : Le département de la Manche : Sensibilisation - Restauration - Animation.

7 : Eddie GILLES - DI PIERNO et Céline BARDIN : PATRIMOINE RHÔNALPIN : sa commission, ses guides.